

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Pierre MAURAN, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Laurence DUMAS, Patricia AUPHAN, Élodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Elisabeth JACQUEMIN, Stéphanie BONZI, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

Absents avec procuration : M. Jean-Claude BOURDIER pour M. Henri ARQUÉ

Absent :

Mme Laetitia HURARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne lecture du courrier de M. PRADIER qui présente sa démission au sein du conseil municipal. Il informe qu'il a accepté cette démission et que le nécessaire sera fait auprès des services de la Préfecture.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

N'appelant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation du Pont du Gavot :

M. le Maire informe que les services de l'Etat ont bien reçu le dossier de demande de subvention relative à la réhabilitation du pont du Gavot. Cependant, par courrier en date du 5/03/2021, ils demandent de mettre en concordance la délibération qui approuve le coût des travaux pour une somme de 258 965.00 € HT et le devis qui est d'un montant de 262 163.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retire la délibération n°2021/005 en date du 28/01/2021 et approuve le nouveau plan de financement.

3. Charte des marchés nocturnes du Pays d'Uzès 2021 :

M. le Maire donne la parole à Mme BOMPARD. Celle-ci explique que, comme chaque année, le comité de promotion agricole organise, en collaboration avec les mairies, des marchés nocturnes durant la saison estivale. Cette année encore, la commune de St-Maximin a été retenue. Le marché se déroulera le mercredi 10 août 2021. Elle présente un rapide résumé de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Mme BOMPARD comme représentante au sein de la commission organisatrice, s'engage à être présent sur le marché de 16h30 à la clôture de la manifestation, s'engage à fournir l'alimentation électrique, s'engage à aménager 1 espace de restauration, s'engage à prévoir une animation festive (musicale ou autre), s'engage à demander à une association de tenir une buvette, s'engage à ne pas organiser une autre manifestation à cette même date, s'engage à prévoir un parking gratuit, s'engage à prendre en charge le remboursement des frais de place des exposants dans le cas d'annulation injustifiée.

4. Restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de St Maximin bénéficiant du régime forestier :

M. le Maire donne la parole à M. NAVARRO. Celui-ci explique que dans le cadre de la réalisation de l'aménagement forestier par les services de l'ONF - *Office National des Forêts*, il convient de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier. Il précise que la surface est diminuée de 1 ha 77 a 31 ca due principalement à la création d'un lotissement. Il précise que cette réactualisation, faite par l'ONF a lieu environ tous les 20 ans. Par ailleurs, il informe qu'un nouvel agent de secteur a été nommé, suite au départ en retraite du précédent. Ce nouvel agent pourra accompagner la commune dans diverses opérations et notamment la mise en sécurité des arbres. Il est également favorable pour mener des actions en partenariat avec l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend en compte que la forêt communale est diminuée de 1 ha 77 a 31 ca due à la création d'un lotissement et à des rectifications de surfaces cadastrales, demande l'application du régime forestier en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki pour une surface de 0 ha 65 a 60 ca, dit que la surface totale de la forêt communal de St-Maximin est de 384 ha 77 a 57 ca.

5. Demande de subvention de l'association Le Goujon Uzétien :

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2021 de l'association le Goujon Uzétien. Il précise que cette association est agréée pour une double mission de promotion d'un loisir de plein air et de protection des milieux aquatiques. Il précise que cette association organise des manifestations gratuites, toute l'année, en Uzège et qu'une dizaine de pêcheurs de la commune adhèrent à cette association.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Mme DUPONT demande s'il serait possible de leur demander de réaliser des actions sur le territoire de la commune ? M. NAVARRO ajoute que ce serait l'occasion de mettre en place une zone protégée. M. le Maire répond que ce soir la question est l'attribution d'une subvention. Mais ajoute qu'il est tout à fait d'accord pour que la commission Environnement entre en contact avec l'association. Par ailleurs, il propose d'attribuer la somme de 70 € à l'association le Goujon Uzétien. Etant précisé que la commune ne leur a jamais rien donné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'octroyer à l'association le Goujon Uzétien une subvention de 70 €, dit que cette somme sera inscrite au budget 2021.

6. Demande de subvention du syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès :

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention du syndicat des vignerons du Duché d'Uzès qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention minimale de 70 € afin de poursuivre le travail de communication et l'organisation d'événements pour promouvoir l'AOP Duché d'Uzès. Dans un souci d'équité, il propose d'attribuer une subvention de 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au syndicat des vignerons du Duché d'Uzès, une subvention d'un montant de 70 €, dit que cette somme sera inscrite au budget 2021.

7. Demande de subvention exceptionnelle de Fréquence Uzège – Radio FUZE :

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Fréquence Uzège. En effet, l'association va s'installer en fréquence de façon définitive en 2021. A cet effet, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'achat de matériel nécessaire afin d'assurer une diffusion sur l'ensemble du territoire. Certains élus n'approuvent pas le fait que le montant soit imposé. Toutefois, Mme AUPHAN indique que cela peut devenir un partenaire. La commune pourra les solliciter pour des campagnes de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 voix contre (Mmes DUMAS et BONZI) décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 70 € à radio FUZE.

M. le Maire tient à préciser que toutes ces subventions sont attribuées à titre exceptionnel. En effet, un roulement pourra être fait tous les ans, ou pourra dépendre des partenariats qui pourront se former.

8. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

M. le Maire rappelle qu'il est possible de mandater des factures d'investissements avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020, soit :

- chapitre 10 - Dotations, fonds divers : 1 032.00 €
- chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 734.00 €
- chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 23 090.60 €
- chapitre 23 – Immobilisations en cours : 13 253.90 €

M. le Maire précise qu'il y a des factures d'investissement à payer et qui ne pourront pas attendre le vote du budget, notamment la construction du préau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget.

9. Vote du compte de gestion 2020 – budget principal :

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget principal, établi par Mme la Trésorière principale.

RESULTAT D'EXECUTION BUDGET PRINCIPAL 2020

Extrait du compte de gestion 2020

	Résultat clôture 2019	Part affecté investissement 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	68 892,72		-32 596,12	36 296,60
Fonctionnement	44 653,88	25 654,00	53 744,80	72 744,68

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par Mme la Trésorière principale.

10. Vote du compte administratif 2020 – budget principal :

M. le Maire présente le compte administratif 2020. Il précise que c'est une présentation simplifiée afin d'en avoir une meilleure lecture.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL (hors opération d'ordre)

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
		Prévues	Réalisées		prévues	réalisées	
O11	Charges à caractère général	188 400,00	170 438,66	O13	Atténuation de charge	900,00	3 902,71
O12	Charges de personnel	280 908,00	277 309,55	70	Produits de gestion courante	104 436,00	96 315,15
65	Autres charges de gestion courante	64 020,00	57 353,35	73	Impôts et taxes	403 115,00	408 939,12
66	Charges financières	11 250,00	11 248,59	74	Dotations	92 269,00	78 831,00
67	Charges exceptionnelles			75	Autres produits de gestion courante	9 060,00	8 745,00
				77	Produits exceptionnels	4 994,00	7 191,28
	TOTAL	544 578,00	516 350,15		TOTAL	614 774,00	603 924,26

ARQUÉ

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
		Prévues	Réalisées		prévues	réalisées	
10	Fonds divers et réserves	4 128,00	4 127,35	10	Fonds divers et concours	52 254,00	57 520,27
16	Emprunts	21 300,00	21 253,83	13	Subventions d'investissements	32 166,00	41 985,10
20	Immobilisations incorporelles	2 936,00	2 935,70				
204	Subventions équipement versées	53 400,00	39 600,00				
21	Immobilisations corporelles	92 362,40	78 691,28				
23	Travaux en cours	53 015,60	19 524,00				
	TOTAL	227 142,00	166 132,16		TOTAL	84 420,00	99 505,37

M. le Maire conformément à la loi quitte la salle et M. MAURAN est nommé président de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

11. Affectation de résultat 2020 – budget principal :

M. le Maire propose d'affecter l'excédent 2020 d'un montant de 72 744.68 € de la manière suivante :

- section d'investissement - *compte 1068* – la somme de 22 744.68 €
- section de fonctionnement – *compte 002* la somme de 50 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat comme indiqué ci-dessus.

12. Vote du compte de gestion 2020 – budget annexe eau et assainissement :

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget annexe eau et assainissement, établi par Mme la Trésorière principale.

RESULTAT D'EXECUTION BUDGET ANNEXE 2020

Extrait du compte de gestion 2020

	Résultat clôture 2019	Part affecté investissement 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	197 206,00		114 531,64	311 737,64
Fonctionnement	132 758,16	32 758,00	-14 378,85	85 621,31

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du service eau et assainissement, dressé par Mme la Trésorière principale.

13. Vote du compte administratif 2020 – budget annexe eau et assainissement :

M. le Maire présente le compte administratif 2020 du service eau et assainissement.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE (hors opération d'ordre)

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes		
		Prévues	Réalisées		prévues	réalisées
O11	Charges à caractère général	105 580,00	88 337,33			
O12	Charges de personnel	59 483,00	59 483,00	70	Produits de gestion courante	218 200,00
O14		27 950,00	27 870,00	74	Dotations	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 100,00	-00	77	Produits exceptionnels	6 000,00
66	Charges financières	4 930,00	4 202,24			0,14
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	3 152,12			
	TOTAL	208 043,00	183 044,69		TOTAL	227 200,00
						126 158,88

Section d'investissement

Dépenses				Recettes		
		Prévues	Réalisées		prévues	réalisées
16	Emprunts	13 622,00	11 007,58	10	Fonds divers et concours	92 633,90
20		80 000,00	-00			92 758,00
21		179 000,00	54 963,68			
23		122 499,00	-00			
	TOTAL	395 121,00	65 971,26		TOTAL	92 633,90
						92 758,00

M. le Maire conformément à la loi quitte la salle et M. MAURAN est nommé président de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du service eau et assainissement.

14. Affectation de résultat 2020 – budget annexe eau et assainissement :

M. le Maire rappelle les résultats de clôture 2020 et propose de ne pas affecter de résultat en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la non affectation de résultat.

QUESTIONS ORALES :

- M. le Maire donne la parole à Mme AUPHAN. Celle-ci explique que des démarches sont en cours afin de réinstaller un distributeur de pain sur la commune. Elle rappelle que c'est la société LE DISTRIB qui recherche un boulanger local et signe le contrat. La commune fournit simplement l'électricité. Elle précise, par ailleurs, que l'habillage du distributeur sera adapté au site. Enfin, elle indique que le nouveau distripain devrait être installé après Pâques. M. MAURAN demande comment ça se passe en cas de problème électrique, puisque le disjoncteur est à l'intérieur de la salle Jean Racine. Mme AUPHAN répond qu'elle ne sait pas mais se rapprochera de la société afin d'avoir une réponse.
- M. le Maire informe qu'il a reçu les demandes de subvention des associations. Après concertation, il est convenu de demander, à chacune d'entre elles, et conformément à la réglementation, l'extrait de leur compte ainsi qu'un calendrier prévisionnel. Un courrier sera préparé en ce sens. Il précise, par ailleurs, que le montant total demandé s'élève à 10 000 €. Compte tenu de l'incertitude quant à la situation sanitaire, il propose qu'une somme soit inscrite au budget primitif 2021, mais que les subventions seront attribuées ultérieurement, en fonction des actions menées. Enfin, il est rappelé que les subventions sont facultatives, et que les associations doivent s'autofinancer.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Henri ARQUÉ

